



Co-Präsidium

Sepp Sennhauser • Hölzli 514 • 9512 Rossrüti SG

T 071 911 62 70 • senni-kagbiohof@bluewin.ch

Peter Schweizer • Welfensberg • 9515 Hosenruck

T 071 944 39 77 • schweizer.peter@thurweb.ch

Contre-motion pour le point 3.1

Adoption du principe 7 «Protection du climat et résilience» dans la partie I du Cahier des charges

Bio Ostschweiz dépose la motion suivante:

- **L'adoption des objectifs climatiques dans le Cahier des charges doit être reportée d'une année.**
- **La question du climat doit être ancrée dans le Concept directeur afin de donner déjà maintenant un message clair.**

Justification:

Selon les documents pour l'AD, cette proposition est une déclaration d'objectif. Cette déclaration d'objectif de Bio Suisse doit soutenir les objectifs climatiques nationaux en incluant tous les acteurs de l'agriculture biologique. L'introduction d'une déclaration d'objectif dans le Cahier des charges, alors qu'on ne connaît pas encore les mesures concrètes à ce sujet, donne des soucis à nos membres. Les fermes bio fournissent déjà beaucoup de prestations avec les principes actuels (principe de la globalité, renoncement aux produits phytosanitaires de synthèse et aux engrais chimiques, 5 % de concentrés pour les ruminants, 100 % de fourrages suisses etc.). L'état de ces prestations est actuellement peu documenté et la situation initiale est donc mal connue. La valeur des prestations supplémentaires pourrait déjà être communiquée activement aussi en relation avec leur importance pour le climat. Les acteurs de tous les secteurs sont actuellement en train de surenchérir en élaborant des programmes climatiques en partie fantasques simplement pour se profiler. Prendre une décision précipitée uniquement à cause du marketing ne peut pas faire partie de nos ambitions. Il est par contre possible de jeter dès maintenant des bases en adaptant de manière correspondante notre Concept directeur, et de s'en servir ensuite pour décider le cas échéant de prendre des mesures réellement utiles pour le climat. Laissons aux autres les alibis de façade puisque notre devise est «Tout est lié d'une manière ou d'une autre.»

L'étude préliminaire qui a été réalisée en incluant la consommation ainsi que des voies et mesures possibles montre certes la direction à prendre, mais ces documents ne permettent guère d'estimer les conséquences pour nos producteurs. Notre production de denrées alimentaires, qui utilise avec grand soin les cycles naturels, provoque certes aussi des émissions, mais cela fait partie de la nature des choses. Les nouvelles directives impliquent davantage de coûts à tous les niveaux. Avant de passer à ce stade, il faut d'abord calculer où nous en sommes du point de vue de la protection du climat par rapport aux autres formes de production. Ces calculs doivent être effectués sur la base des cycles importants pour la pratique et former la base d'éventuelles mesures.

Notre proposition pour compléter notre Concept directeur dans le domaine de la protection du climat et de la résilience:

En étant conscients que la protection du climat est existentielle pour tous, Bio Suisse, ses membres, ses preneurs de licences et ses consommateurs s'engagent dans ce sens. En font partie:

- la réduction de l'utilisation des énergies fossiles,
- la production d'énergies renouvelables,
- la formation d'humus et en tout cas le recours à des procédés qui assurent la fertilité à long terme des sols ainsi que la séquestration de CO₂ (p. ex. charbon végétal etc.),
- le calcul proche de la réalité des émissions dues aux produits bio,
- que les coûts supplémentaires des efforts soient rémunérés sur la base du calcul du prix de revient intégral – et qu'ils soient répercutés sur le produit final.

Rossrüti, le 4 avril 2022

Comité de Bio Ostschweiz

P.O. Sepp Sennhauser